



Autorisations numériques

Marche à suivre

Enregistrer les demandes et les réutiliser

N-Préf.

Date de traitement	28.04.2023
Version	1.0
Statut du document	Validé
Classification	Non classifié
Auteur	Michael Imboden – Chef du projet «Numérisation des préfectures» (N-Préf)
Nom du dossier	RSTA_Anleitung_Gesuche_speichern_fr

Table des matières

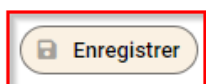
Description	3
1. Enregistrer la demande en ligne	3
2. Sauvegarder la demande sous forme de modèle	3
3. Ouvrir une demande à partir du modèle enregistré	3

Description

La présente marche à suivre explique de quelle façon les demandes peuvent être sauvegardées sur le portail des préfectures en vue d'un traitement ultérieur ou alors conservées sous forme de modèle pour être réutilisées.

1. Enregistrer la demande en ligne

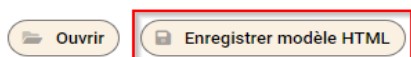
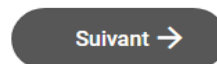
La demande est établie mais ne peut pas encore être entièrement remplie. Il est possible de l'enregistrer à n'importe quel stade de la saisie. Veuillez utiliser pour cela le bouton «Enregistrer»:



La demande est enregistrée et vous allez recevoir un courriel à votre adresse électronique BE-Login. Ce courriel contient le lien à partir duquel vous pouvez poursuivre le traitement de la demande.

2. Sauvegarder la demande sous forme de modèle

Une demande remplie qui n'a pas encore été soumise peut être sauvegardée en vue d'être réutilisée ultérieurement en tant que modèle (sans annexe). Veuillez pour cela cliquer sur le bouton «Enregistrer modèle HTML»:



3. Ouvrir une demande à partir du modèle enregistré

Les demandes peuvent être réutilisées si elles ont été précédemment enregistrés sous forme de modèle. Il vous suffit de cliquer sur «Ouvrir» puis de sélectionner le modèle enregistré lors de l'étape précédente.

